



Mur privatif utilisé par un voisin

Par jeanch

Bonjour,

J'ai fait construire un mur en limite de ma propriété de 2m de haut. Mon voisin a planté des vignes vierges tout le long, puis lors de travaux chez lui, a déposé la terre du terrassement tout contre avec des galets de finition pour faire un chemin, si bien qu'à présent, il voit chez moi et sur ma véranda. De plus, il a construit un préau dont la dalle touche le mur par endroits (le polystyrène de séparation n'est visible que sur 1,30m sur une longueur de 11m de cette dalle), le tout étant surélevé, il a dû construire un escalier de 3 marches qui repose sur mon mur.

Il a refusé d'acheter la mitoyenneté de ce mur!

Ce voisin a-t-il le droit d'utiliser ainsi un mur qui ne lui appartient pas ? et si non, sur quel texte de droit puis-je m'appuyer ?

Merci de vos réponses